

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 20

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT (arrivée à 20h51), Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Francis TILMANT.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat avec l'association les Given'chats pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de solutionner le problème de la prolifération des chats errants sur notre commune, les services ont pris contact avec une association les Given'chats basée à Givenchy-en-Gohelle.

Que cette association, en étroite collaboration avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A), capture les chats errants, les stérilise, les identifie par puce, les inscrit dans un fichier national et les relâche à l'endroit de la capture.

L'association les Given'chats propose de réaliser une convention tripartite avec la S.P.A pour la capture, dans un premier temps, de 10 chats sur la période du 01 avril 2023 au 30 mars 2024. Le cout d'intervention pour un chat est de 50€ TTC.

La commission Finance réunie le lundi 27 février 2023 a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

A cet effet, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à :

- Ecrire et Signer la convention Tripartite Association/S.P.A/Ville

Pour à l'unanimité



AFFICHEE LE 17 MARS 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 17 MARS 2023